



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 20-24 juin 2022

Distribution: générale

Point 8 de l'ordre du jour

Date: 9 mai 2022

WFP/EB.A/2022/8-A/6

Original: anglais

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Projet de Plan stratégique de pays – Zimbabwe (2022-2026)

Durée	Juillet 2022-décembre 2026
Coût total pour le PAM	593 533 095 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

Le plan stratégique de pays établi par le PAM pour le Zimbabwe (2022-2026) s'appuie sur l'horizon de planification du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable connexes. Il définit un cadre ambitieux, placé sous la direction du pays, pour une action collective visant à parvenir au développement durable, notamment grâce à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Les plans du Gouvernement zimbabwéen pour atteindre les objectifs de développement durable que le pays a fait siens sont énoncés dans sa stratégie nationale de développement pour 2021-2025.

Le PAM a fait ses preuves en matière de fourniture d'assistance alimentaire et de gestion des chaînes d'approvisionnement pendant les crises au Zimbabwe. Le plan stratégique de pays constitue une feuille de route qui permet au PAM de se positionner comme un acteur majeur dans la promotion d'une protection sociale réactive face aux chocs et de systèmes alimentaires durables et résilients. Tout au long de la période couverte par le plan, le PAM tirera parti de sa polyvalence pour adapter sa présence et ses interventions en fonction du contexte et des circonstances.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Haile
Directeur régional
Afrique australe
courriel: menghestab.haile@wfp.org

Mme F. Erdelmann
Directrice de pays
courriel: francesca.erdelmann@wfp.org

Le plan stratégique de pays expose les activités de collaboration qui seront menées pour mieux anticiper les besoins futurs, améliorer les données et les prévisions et renforcer les moyens d'existence et les capacités locales permettant de résister, de faire face et de s'adapter plus facilement aux tensions soudaines ou chroniques. Le PAM favorisera la prise de décisions éclairées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au Zimbabwe, et prendra en compte dans l'ensemble du plan la nutrition, la problématique femmes-hommes, la protection et l'inclusion, la participation des jeunes, l'innovation technologique et l'action décentralisée pour éliminer la faim. Il établira de nouveaux partenariats et tirera parti des possibilités offertes par les partenariats existants, y compris ceux noués avec les autres organismes ayant leur siège à Rome ainsi qu'avec d'autres institutions des Nations Unies.

Le plan stratégique de pays pour 2022-2026 s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan établi pour 2017-2021 et sur les consultations menées avec les parties prenantes; il est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2026) et sur les priorités du Gouvernement zimbabwéen. Le plan stratégique de pays vise à obtenir les effets directs stratégiques suivants:

- *Effet direct stratégique 1:* Les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones rurales et urbaines ciblées sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels en toutes circonstances, y compris pendant les crises.
- *Effet direct stratégique 2:* D'ici à 2026, les ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les zones urbaines sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels grâce à des moyens d'existence résilients.
- *Effet direct stratégique 3:* D'ici à 2026, les populations rurales ciblées se dotent de moyens d'existence résilients face au climat, assurent une gestion durable des ressources naturelles et renforcent leur participation aux marchés et aux filières à l'échelle locale.
- *Effet direct stratégique 4:* D'ici à 2026, les institutions nationales et infranationales du Zimbabwe disposent de capacités renforcées pour élaborer, coordonner et mettre en œuvre des interventions éclairées, efficaces et équitables permettant de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- *Effet direct stratégique 5:* Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement au Zimbabwe peuvent mettre en œuvre leurs programmes et venir en aide aux bénéficiaires de ces programmes de manière efficiente, efficace et fiable en toutes circonstances, y compris pendant les crises.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Zimbabwe (2022-2026) (WFP/EB.A/2022/8-A/6), pour un coût total pour le PAM de 593 533 095 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Le Zimbabwe est un pays d'Afrique australe enclavé, à faible revenu et à déficit vivrier. Entre 2020 et 2032, la population du pays (dont les deux tiers vivent dans des zones rurales) devrait passer de 15,6 à 19,3 millions d'habitants¹, ce qui se traduira par une population nombreuse et jeune, dont le dividende démographique devrait se prolonger jusqu'en 2060².
2. Entre 2017 et 2019, 70,5 pour cent des ménages étaient pauvres, et entre 2011 et 2020, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passée de 23 à 49 pour cent³. Les femmes, les filles et les ménages urbains représentent une part disproportionnée de cette catégorie de personnes⁴. Au Zimbabwe, 1,3 million de personnes vivent avec le VIH⁵, et 9 pour cent de la population vit avec au moins un handicap⁶. Le pays compte 22 300 réfugiés et demandeurs d'asile, dont la plupart sont originaires de la République démocratique du Congo et du Mozambique⁷.
3. Ces dernières années, le produit intérieur brut s'est considérablement contracté⁸ en raison de la persistance de lacunes structurelles, d'une inflation élevée, d'une dette extérieure importante et insoutenable et des conséquences des chocs climatiques et de la pandémie de COVID-19; des sanctions économiques sont en place depuis le début des années 2000. La marge de manœuvre budgétaire étant réduite, il est difficile d'attribuer les ressources voulues aux secteurs économique et social, notamment pour la protection sociale et l'investissement dans les infrastructures⁹.
4. Avec un indice de développement humain de 0,571 en 2019, le Zimbabwe se classe au 150^e rang sur 189 pays; il présente un indice de développement de genre de 0,931 (0,550 pour les femmes et les filles et 0,590 pour les hommes et les garçons). Le score du Zimbabwe selon l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes a augmenté, passant de 0,7 en 2014 à 0,73 en 2020. L'indice d'inégalité de genre, qui était de 0,527 en 2019, témoigne de la participation limitée des femmes au marché du travail et de leur faible représentation au sein des instances gouvernementales.
5. Le climat semi-aride qui prédomine au Zimbabwe est extrêmement variable: il se caractérise par un régime pluviométrique irrégulier, des sécheresses et des inondations, auxquels s'ajoutent d'importants problèmes environnementaux, notamment la dégradation des terres, la déforestation ainsi que l'insuffisance en quantité et en qualité des ressources en eau. Les facteurs de perturbation liés au climat ont des répercussions sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles¹⁰.

¹ Agence nationale de la statistique du Zimbabwe et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). 2015. *Zimbabwe Census 2012. Population Projections Thematic Report*.

² Gouvernement zimbabwéen. 2017. *Harnessing the demographic dividend in Zimbabwe*.

³ Groupe de la Banque mondiale et Agence nationale de la statistique du Zimbabwe. 2021. *Poverty and Social Impact of COVID-19: Results from the Third Round Rapid PICES Phone Survey Data*.

⁴ Banque mondiale. Juin 2021. *Zimbabwe Economic Update. Overcoming economic challenges, natural disasters, and the pandemic: Social and Economic Impacts*. Troisième édition.

⁵ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). *Zimbabwe country factsheet*. 2020.

⁶ Agence nationale de la statistique du Zimbabwe et FNUAP. 2017. *Inter-Censal Demographic Survey, 2017*.

⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. *Portail opérationnel – Crises de réfugiés: Zimbabwe*.

⁸ Le Fonds monétaire international prévoit une contraction du produit intérieur brut de 10,2 pour cent en 2020.

⁹ Organisation des Nations Unies (ONU). 2020. *The United Nations Common Country Analysis Zimbabwe 2021*.

¹⁰ Ibid.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. La première stratégie nationale de développement concorde pleinement avec les objectifs de développement durable (ODD), et le score du Zimbabwe au regard des ODD est passé de 56,1 en 2017 à 58,7 en 2021, ce qui le place au 125^e rang sur 165 pays¹¹. Depuis 2010, le score du Zimbabwe selon l'indice Ibrahim de gouvernance en Afrique a augmenté de 7,4 points, et atteint 46,1 (sur 100)¹².

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

7. *Accès à la nourriture.* Le droit à une nourriture suffisante est garanti par la Constitution du Zimbabwe¹³, mais la pauvreté, les maladies, les difficultés économiques et la faible productivité agricole ont restreint la disponibilité de produits alimentaires adéquats et l'accès à ces produits. Selon l'indice de la faim dans le monde de 2019, le Zimbabwe se classait au 109^e rang sur 117 pays, avec un score de 34,4¹⁴. Malgré une bonne campagne agricole au début de 2021, 2,9 millions de personnes en milieu rural (27 pour cent de la population rurale) étaient en situation d'insécurité alimentaire ou céréalière au plus fort de la période de soudure qui a suivi¹⁵. Dans les zones urbaines, 2,4 millions de personnes (42 pour cent de la population urbaine) étaient en situation d'insécurité alimentaire ou céréalière¹⁶. Les ménages dirigés par des femmes, des personnes âgées ou des enfants comptent parmi les plus vulnérables.
8. Le Gouvernement fournit des céréales et assure des transferts monétaires au profit des familles démunies dans le cadre de la stratégie d'atténuation des déficits alimentaires et du programme harmonisé de transferts monétaires à vocation sociale, qui font partie intégrante des principes directeurs nationaux en matière de protection sociale¹⁷. La couverture sociale reste faible, mais le renforcement de la résilience et l'élargissement des filets de protection sociale contribueront à atténuer l'impact des facteurs de perturbation et à lutter contre la pauvreté¹⁸.
9. *Élimination de la malnutrition.* Le pays présente des résultats positifs en ce qui concerne l'émaciation et l'obésité chez les enfants de moins de 5 ans (prévalence de 2,9 et 2,5 pour cent respectivement), l'anémie chez les femmes et les filles en âge de procréer (28,8 pour cent) et l'allaitement au sein exclusif des nourrissons âgés de 0 à 5 mois (41,9 pour cent). En revanche, après avoir diminué, passant de 27 pour cent en 2015 à 23,5 pour cent en 2019, le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est remonté à 29,4 pour cent en 2020, avec une prévalence plus élevée chez les garçons (34,5 pour cent) que chez les filles (24,3 pour cent). L'obésité est plus fréquente chez les femmes âgées de 18 ans et plus (25,3 pour cent) que chez les hommes (4,7 pour cent). Les enfants souffrent davantage de retard de croissance, d'émaciation et d'insuffisance pondérale en milieu rural qu'en milieu urbain¹⁹. Un tiers des femmes en âge de procréer ont un régime alimentaire présentant une

¹¹ Réseau des solutions pour le développement durable. *SDG Index and Dashboards 2017. Sustainable Development Report 2021: The Decade of Action for the Sustainable Development Goals.*

¹² Fondation Mo Ibrahim. *2020 Ibrahim Index of African Governance – Index Report.*

¹³ Section 77 b. de la Constitution du Zimbabwe.

¹⁴ Welt Hunger Hilfe et Concern Worldwide. 2019. *2019 Global Hunger Index: The Challenge of Hunger and Climate Change.*

¹⁵ Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Zimbabwe. *2021 Rural Livelihoods Assessment Report.*

¹⁶ Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Zimbabwe. *2020 Urban Livelihoods Assessment.*

¹⁷ Gouvernement zimbabwéen. 2016. *National Social Protection Policy Framework for Zimbabwe.*

¹⁸ ONU. 2020. *The United Nations Common Country Analysis Zimbabwe 2021.*

¹⁹ Rapport sur la nutrition mondiale. 2020. *2020 -- Rapport sur la nutrition mondiale: Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition.*

diversité alimentaire minimale, et 6 pour cent des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent un apport alimentaire minimal acceptable²⁰.

10. Si la prévalence du VIH reste élevée, avec un taux global de 11,9 pour cent et de 14,7 pour cent chez les femmes, le Zimbabwe a atteint l'objectif "90-90-90"²¹ en mettant l'accent non plus sur les soins nutritionnels thérapeutiques mais sur l'inclusion des personnes vivant avec le VIH et souffrant de maladies chroniques dans les programmes nationaux d'assistance sociale.
11. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Le Zimbabwe dispose de 33 millions d'hectares de terres agricoles et son climat permet une grande variété de cultures et d'élevage. L'agriculture constitue le principal moyen d'existence de 70 pour cent de la population; elle représente 20 pour cent du produit intérieur brut et 23 pour cent de l'emploi formel total²². Son rôle en tant que moteur de la croissance des industries en aval a souffert de la baisse des investissements et des résultats économiques contrastés. Les femmes représentent 61 pour cent des agriculteurs et 70 pour cent de la main-d'œuvre agricole totale²³, principalement en tant que travailleuses familiales non rémunérées.
12. Les petits exploitants cultivent en moyenne 1,8 hectare, et leur productivité est généralement faible. Entre 2017 et 2019, le rendement moyen du maïs a baissé, passant de 1,15 à 0,99 tonne par hectare, alors que le potentiel pourrait être de 5 à 25 tonnes par hectare²⁴. Les programmes axés sur la croissance agricole, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et les systèmes d'irrigation des petites exploitations, ainsi que le fonds pour le renforcement de la résilience au Zimbabwe visent à améliorer la résilience et la productivité.
13. *Systèmes alimentaires durables.* Au Zimbabwe, les systèmes alimentaires se caractérisent par une production alimentaire insuffisante, une faible valeur ajoutée, d'importantes pertes après récolte, un accès limité aux services d'assurance, une faible demande en aliments nutritifs et diversifiés, et des marchés fragmentés et inefficaces²⁵. Le programme national pour une agriculture résistante aux phénomènes climatiques et la stratégie de transformation des systèmes alimentaires agricoles, parmi d'autres programmes et stratégies, visent à mettre en place des systèmes alimentaires intelligents face au climat.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

14. *Renforcement des capacités.* La marge de manœuvre budgétaire réduite a pesé sur les capacités des institutions gouvernementales. La mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et de déconcentration (2020) ainsi que de réformes ambitieuses doit permettre d'inverser cette tendance et de favoriser une croissance économique soutenue, l'égalité femmes-hommes, la réduction de la pauvreté et le développement humain.

²⁰ Agence nationale de la statistique du Zimbabwe. [2021 Rural Livelihoods Assessment Report](#).

²¹ Cela signifie que 90 pour cent des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, que 90 pour cent des personnes diagnostiquées reçoivent une thérapie antirétrovirale et que le virus est éliminé chez 90 pour cent des personnes recevant un traitement antirétroviral. ONUSIDA. [Zimbabwe country factsheet 2020](#).

²² Ministère des terres, de l'agriculture, des eaux, du climat et de la réinstallation rurale. 2020. *Agriculture and Food Systems Transformation Strategy* (non disponible en ligne).

²³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2017. [National gender profile of agriculture and rural livelihoods - Zimbabwe](#).

²⁴ Gouvernement zimbabwéen. 2021. [Zimbabwe's Second Voluntary National Review](#).

²⁵ Ministère des terres, de l'agriculture, des eaux, du climat et de la réinstallation rurale. 2020. *Agriculture and Food Systems Transformation Strategy* (non disponible en ligne).

15. *Cohérence des politiques.* La stratégie Vision 2030²⁶ du Gouvernement est appliquée dans le cadre de la première stratégie nationale de développement, l'objectif étant d'améliorer la cohérence entre les cadres d'action sectoriels et intersectoriels fragmentés et les systèmes de mise en œuvre.
16. *Diversification des ressources.* Les arriérés de la dette limitent l'accès du Zimbabwe aux marchés de capitaux internationaux. La première stratégie nationale de développement prévoit l'instauration d'un commerce juste et équitable et la réalisation de progrès technologiques, grâce à des partenariats fondés sur la responsabilité et la solidarité, qui permettront de réaliser les plans de développement du pays.
17. *Renforcement des partenariats mondiaux.* La politique de 2019 relative à la coopération en matière de développement²⁷ vise à accroître l'efficacité et l'efficacité de cette coopération au Zimbabwe et à mobiliser des ressources destinées à des activités venant en complément des efforts déployés par les pouvoirs publics pour réaliser les priorités en matière de développement.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

18. La production agricole, étant à 80 pour cent pluviale²⁸, est très vulnérable face à la sécheresse, d'où les fortes fluctuations annuelles et la baisse générale de la production nationale de maïs au cours des dernières décennies. À l'issue de l'analyse intégrée du contexte de 2020, il a été recommandé de prévoir une programmation à long terme pour les districts qui sont très exposés à l'insécurité alimentaire²⁹.
19. Les modèles climatiques établis pour le Zimbabwe prévoient une hausse des températures, une plus grande variabilité des précipitations (et des phénomènes extrêmes) ainsi que des retards dans la saison des pluies³⁰, ce qui entraînera une augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles touchant les populations les plus exposées et une hausse des coûts de l'action humanitaire.
20. Les déficits de la production alimentaire nationale et l'approvisionnement insuffisant en matières premières se traduisent par de faibles revenus, une insécurité alimentaire, une utilisation limitée des capacités industrielles et un volume important d'importations de denrées alimentaires et de produits transformés.
21. La malnutrition a de lourdes conséquences sociales et économiques³¹. Elle est due aux facteurs suivants: un régime alimentaire constitué d'aliments de base pauvres en nutriments; le coût élevé d'une alimentation nutritive, situation aggravée par la progression de l'extrême pauvreté³²; la faiblesse des filières pour les aliments riches en nutriments; et des pratiques inadéquates en matière de soins maternels et infantiles³³. Cinquante pour cent de la population rurale et 54 pour cent des pauvres dans les zones urbaines n'ont pas les moyens de se procurer une alimentation adéquate sur le plan nutritionnel³⁴.

²⁶ Gouvernement zimbabwéen. 2020. *Vision 2030. Towards a Prosperous and Empowered Upper Middle Income Society by 2030*.

²⁷ Gouvernement zimbabwéen. 2019. *Development Cooperation Policy*.

²⁸ Groupe de la Banque mondiale. 2020. *Climate Risk Country Profile – Zimbabwe*.

²⁹ Bureau du PAM au Zimbabwe. 2020. *Zimbabwe National Integrated Context Analysis* (non publiée).

³⁰ Gouvernement zimbabwéen. 2019. *National Adaptation Plan (NAP) Roadmap for Zimbabwe*.

³¹ En 2015, le coût économique de la malnutrition était estimé à 1,65 milliard de dollars, soit 11,47 pour cent du produit intérieur brut.

³² Conseil des droits de l'homme. 2020. *Visite au Zimbabwe. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation*.

³³ Agence nationale de la statistique du Zimbabwe et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2019. *Zimbabwe Multiple Indicator Cluster Survey: 2019 Survey Findings Report*.

³⁴ Bureau du PAM au Zimbabwe. 2021. *Fill the nutrient gap analysis*. (non publiée).

22. En 2021, la concertation nationale consacrée aux systèmes alimentaires a fait ressortir – entre autres choses – qu’il fallait:
- améliorer la productivité et la diversification des cultures adaptées au climat, l’état de l’eau et des sols, accroître l’accès aux intrants agricoles et aux techniques agricoles de pointe et réduire les pertes après récolte;
 - favoriser la transformation des aliments et la création de valeur ajoutée, améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, les infrastructures et les structures de marché, l’accès aux débouchés commerciaux, les connaissances commerciales et l’entrepreneuriat;
 - améliorer l’accès à des activités rémunératrices et accroître la participation aux systèmes alimentaires locaux pour les populations pauvres en milieu urbain;
 - renforcer les capacités et la gouvernance des organisations d’agriculteurs, la participation des femmes et des jeunes aux systèmes alimentaires et aux filières au niveau local et l’accès aux produits de financement et d’assurance, et développer les réseaux de vendeurs et d’acheteurs; et
 - sensibiliser la population à l’importance d’une alimentation variée et adéquate sur le plan nutritionnel et faciliter l’accès à une telle alimentation, et étendre les filets de protection sociale et les programmes d’alimentation pour répondre aux besoins nutritionnels des personnes les plus à risque.
23. L’analyse commune de pays des Nations Unies a permis de recenser, entre autres, les personnes handicapées, les filles et les femmes, les communautés et les individus les plus durement touchés par les catastrophes et les chocs climatiques, ainsi que les jeunes nécessitant une attention particulière dans le cadre du programme d’action du Zimbabwe consistant à "ne laisser personne de côté".

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l’expérience et changements stratégiques pour le PAM

24. L’évaluation du plan stratégique de pays (PSP) pour 2017-2021, réalisée en 2020, a permis de mettre en évidence les éléments suivants:
- le net avantage comparatif dont dispose le PAM, s’agissant de la fourniture d’une assistance humanitaire au Zimbabwe et de sa capacité à s’adapter à des conditions fluctuantes et à intensifier ses activités de secours d’urgence;
 - les améliorations apportées à la gestion de l’assistance alimentaire, notamment l’inclusion des bénéficiaires en milieu urbain;
 - la contribution efficace du PAM aux activités reliant l’action humanitaire et le développement grâce à la création de synergies entre les interventions face aux crises et les activités axées sur le renforcement de la résilience, et à l’utilisation à titre expérimental de l’assurance indicielle; et
 - les avantages pour les femmes découlant de l’adaptation de l’assistance alimentaire à leurs besoins et de leur intégration réussie aux activités de gestion des risques et de création d’actifs.

25. L'évaluation a permis de conclure que le renforcement des cadres, des systèmes et des capacités au niveau national devrait s'inscrire dans des stratégies globales de renforcement des capacités, de transition et de gestion des connaissances. À l'issue d'une évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établi pour le Zimbabwe, il a été recommandé, entre autres, d'accroître les liens entre les objectifs de développement et les objectifs humanitaires, de renforcer la coordination et de continuer à plaider en faveur de la prise en main des activités par les pouvoirs publics³⁵.
26. Le PAM poursuivra la réorientation stratégique engagée dans le cadre du premier PSP et s'attachera davantage à doter les ménages, les communautés et les institutions publiques nationales et infranationales de capacités durables, en procédant comme suit:
 - privilégier le renforcement de la résilience, les interventions face aux crises et la consolidation du lien entre l'action humanitaire et le développement;
 - favoriser une prise en charge accrue des programmes d'action humanitaire et de résilience par les parties prenantes nationales et infranationales, et renforcer les systèmes et les capacités au niveau national;
 - consolider les partenariats stratégiques et opérationnels, y compris ceux établis avec d'autres organismes des Nations Unies, afin d'accroître la qualité, la portée, l'efficacité et l'efficacité des activités du PAM; et
 - produire des informations stratégiques et les partager afin d'éclairer les plans et les actions aux niveaux national et infranational, et contribuer au renforcement des capacités nationales d'analyse et de gestion des connaissances.

2.2 Harmonisation avec les plans de développement nationaux, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

27. Le PSP concorde pleinement avec la première stratégie nationale de développement et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après, le "Plan-cadre de coopération") pour 2022-2026.
28. La première stratégie nationale de développement définit 14 priorités nationales pour la période 2021-2025 alors que le pays progresse vers une croissance économique accélérée, inclusive et durable, ainsi que vers une transformation et un développement socioéconomiques. Le PAM appuiera directement trois de ces priorités: la sécurité alimentaire et la nutrition, la protection sociale et la gestion des ressources naturelles.
29. Le Plan-cadre de coopération repose sur quatre piliers stratégiques. Le PAM contribuera directement aux piliers 1 et 2, lesquels prévoient que, d'ici à 2026, tous les habitants du Zimbabwe, en particulier les femmes et les filles (pilier 1) ainsi que les membres des communautés les plus vulnérables et marginalisées pourront:
 - i) exercer leurs droits à des services sociaux et à une protection sociale équitables et de qualité;
 - ii) bénéficier d'une plus grande stabilité environnementale et de systèmes alimentaires solides permettant de vivre en bonne santé et d'avoir des moyens d'existence équitables, durables et résilients;
 - iii) bénéficier d'une croissance économique plus inclusive et plus durable offrant des possibilités d'emploi décent; et

³⁵ Programme des Nations Unies pour le développement. 2019. *The 2016-2020 Zimbabwe United National Development Assistance Framework Final Evaluation*.

iv) bénéficier d'institutions et de systèmes plus responsables en matière d'état de droit, de droits humains et d'accès à la justice.

30. L'assistance sociale et humanitaire apportée par le PAM fera partie intégrante des plans d'aide humanitaire et des outils connexes qui seront déclenchés en cas de crise humanitaire.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

31. L'analyse commune de pays et le Plan-cadre de coopération ont fourni des orientations très utiles pour l'élaboration du PSP. De plus, le PAM a entrepris une série de consultations et d'évaluations thématiques avec diverses parties prenantes du Gouvernement, du système des Nations Unies, de la société civile et des donateurs et a tiré parti des concertations organisées au niveau national sur les systèmes alimentaires, auxquelles ont participé des acteurs du secteur privé. Le PAM a associé les bénéficiaires à la conception du PSP en incluant des questions pertinentes dans ses enquêtes de suivi post-distribution.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

32. Le PAM investira dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire et du développement au titre d'une stratégie axée sur la résilience qui contribue à la mise en place de systèmes alimentaires solides permettant de vivre en bonne santé et de garantir des moyens d'existence équitables, durables et résilients (pilier 2 du Plan-cadre de coopération) tout en fournissant une assistance sociale et humanitaire de base aux ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire grâce à des mécanismes de protection sociale réactifs face aux chocs (pilier 1 du Plan-cadre de coopération).
33. Le PAM renforcera en particulier les capacités entrepreneuriales dans les communautés urbaines en situation d'insécurité alimentaire, et renforcera les moyens d'existence ruraux résilients et intelligents face au climat, en facilitant la participation active des petits producteurs aux filières alimentaires rurales, et en renforçant également la capacité des institutions à acheminer des aliments sûrs, nutritifs et abordables des producteurs aux consommateurs. Cette approche s'appuie sur des capacités, des systèmes, des outils et des partenariats renforcés pour éliminer la faim au Zimbabwe, qui utilisent les compétences techniques et analytiques et les connaissances du PAM, ainsi que sa capacité à négocier des partenariats. Le PAM mettra à profit ses compétences spécialisées en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour accompagner les acteurs de l'aide humanitaire et du développement dans l'action qu'ils mènent pour atteindre leurs objectifs.
34. Le PAM se fixera six priorités essentielles dans l'ensemble de son portefeuille d'activités:
- Des mesures axées sur la nutrition seront prévues afin que les régimes alimentaires soient plus diversifiés, adaptés et accessibles financièrement pour la population en général ainsi que pour les groupes de population ayant des besoins nutritionnels spécifiques³⁶. Les transferts de type monétaire et la diversification de la production locale rendront plus abordable le coût d'une alimentation variée, tandis que les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements stimuleront la demande d'aliments sains de la part des ménages.

³⁶ Filles et femmes enceintes ou allaitantes, enfants de moins de 5 ans, enfants d'âge scolaire, adolescentes, personnes âgées et personnes atteintes d'une maladie chronique, y compris le VIH.

- En collaboration avec des partenaires spécialisés et des organisations communautaires, le PAM contribuera à transformer les relations entre les femmes et les hommes de manière à favoriser le bien-être et l'émancipation économique des femmes grâce au renforcement des moyens d'existence des agricultrices et des entrepreneuses de l'économie informelle dans les zones urbaines. Des messages contribuant à transformer les relations entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne la prévention de la violence sexiste, feront partie intégrante des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.
- Le PAM encouragera la cohésion sociale, l'inclusion et l'autonomisation au moyen de processus transparents et participatifs³⁷ qui améliorent les perspectives sociales et économiques des groupes minoritaires, notamment les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH.
- Compte tenu du dividende démographique, le PAM élargira la participation des jeunes à la définition et à la recherche de débouchés dans les filières alimentaires.
- Le PAM s'appuiera sur les innovations technologiques pour faciliter la transformation numérique des programmes nationaux de protection sociale, améliorer l'accès des communautés vulnérables aux informations essentielles pour que des mesures d'anticipation puissent être mises en œuvre par les acteurs locaux et appuyer la modernisation des petites exploitations agricoles.
- Le PAM travaillera en étroite collaboration avec les instances décentralisées pour relier les stratégies nationales et l'action à l'échelle locale et pour intégrer les mesures visant à éliminer la faim dans les plans et budgets nationaux et infranationaux.

3.2 Effets directs stratégiques, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct stratégique 1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones rurales et urbaines ciblées sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels en toutes circonstances, y compris pendant les crises

35. Le PAM répondra aux besoins alimentaires et nutritionnels les plus pressants dans les zones rurales et urbaines³⁸, en fournissant une assistance alimentaire de base et/ou des transferts de type monétaire aux ménages sélectionnés³⁹ dans des zones où la prévalence de l'insécurité alimentaire grave est élevée et récurrente, tout en appuyant le Gouvernement et sa capacité à assurer une assistance sociale et humanitaire. Le PAM intensifiera son action humanitaire pendant les périodes de crise⁴⁰ et répondra aux besoins alimentaires et nutritionnels des réfugiés du camp de Tongogara.
36. Outre la cible 1 de l'ODD 2, cet effet direct contribuera à la réalisation des ODD 1, 5 et 17. Son obtention est liée au succès des activités visant à atteindre l'effet direct stratégique 5, tandis que le désengagement progressif du PAM dépendra des activités axées sur la résilience menées au titre des effets directs stratégiques 2 et 3.

Domaine d'action privilégié

37. L'effet direct stratégique 1 est axé sur les interventions face aux crises.

³⁷ Notamment, la planification communautaire des projets et le ciblage communautaire.

³⁸ En particulier, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladie chronique.

³⁹ En particulier, les ménages dirigés par une femme, des enfants ou des personnes âgées, ceux présentant un taux de dépendance élevé et ceux comptant des personnes handicapées ou atteintes de maladie chronique.

⁴⁰ À savoir les crises provoquées par des sécheresses, des inondations, des cyclones ou des tempêtes tropicales, des pandémies ou des difficultés économiques.

Harmonisation avec les priorités nationales

38. Cet effet direct stratégique contribuera à la priorité 8 de la première stratégie nationale de développement (protection sociale), aux actions humanitaires énoncées dans les plans d'aide humanitaire pertinents, et au pilier 1 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

39. Les cinq produits suivants permettront d'obtenir l'effet direct stratégique 1:
- 1.1 Les femmes, les hommes, les filles et les garçons en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales et urbaines ciblées reçoivent des produits alimentaires et/ou des transferts monétaires non assortis de conditions, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
 - 1.2 Les réfugiés du camp de Tongogara reçoivent des produits alimentaires et/ou des transferts monétaires non assortis de conditions, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
 - 1.3 Les réfugiés ciblés du camp de Tongogara reçoivent en complément une formation leur permettant d'acquérir des compétences, ainsi que des outils et des articles non alimentaires qui contribuent à diversifier leur assortiment alimentaire.
 - 1.4 Les gestionnaires et les responsables de la mise en œuvre des programmes nationaux d'assistance sociale et humanitaire bénéficient du renforcement de leurs capacités d'exécution.
 - 1.5 Les personnes vulnérables dont les besoins alimentaires et nutritionnels sont pressants (niveau 3) tirent avantage du renforcement des capacités à fournir une assistance sociale et humanitaire qui réponde à leurs besoins alimentaires urgents.

Activité essentielle

Activité 1: Assurer des transferts sous forme d'espèces et de vivres non assortis de conditions à des fins humanitaires au profit des personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées tout en aidant les institutions nationales à fournir une assistance sociale et humanitaire

40. Le PAM fournira des produits alimentaires de base et assurera des transferts monétaires en faveur des ménages sélectionnés dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire; dans les zones rurales, l'assistance sera saisonnière. Le ciblage des bénéficiaires de l'aide se fera en tenant compte de la stratégie d'atténuation des déficits alimentaires et des programmes harmonisés de transferts monétaires à vocation sociale mis en œuvre par les pouvoirs publics. Le PAM encouragera l'harmonisation du ciblage, de l'enregistrement, de l'exécution et du suivi et favorisera les gains d'efficacité dans la gestion des produits alimentaires et des espèces. Dans la mesure du possible, les transferts monétaires seront assurés pour promouvoir la diversité du régime alimentaire et stimuler les marchés locaux.
41. Le PAM étendra son assistance aux zones touchées lors des crises humanitaires; deux crises de ce type devraient se produire au cours de la période de mise en œuvre du PSP. Le PAM utilisera des outils internes, notamment le Mécanisme de gestion globale des vivres, pour s'assurer de la disponibilité de stocks en cas d'intervention immédiate.
42. Dans le camp de réfugiés de Tongogara, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PAM distribuera des aliments de base et des espèces aux ménages de réfugiés et favorisera la diversification du régime alimentaire grâce à la production de légumes issus de la culture hydroponique.

43. Le PAM coopérera avec le Gouvernement et la société civile pour appuyer les capacités nationales d'exécution pendant les crises en mettant à profit les compétences spécialisées et l'infrastructure logistiques, ainsi que les outils programmatiques et opérationnels élaborés au titre de l'effet direct stratégique 4, y compris des mécanismes innovants qui relient les prévisions de conditions météorologiques extrêmes à des mesures d'anticipation pour atténuer et gérer les risques prévisibles liés au climat.

Partenariats

44. Le PAM collaborera avec le Ministère du service public, du travail et de la protection sociale et le Département de la protection civile du Ministère du gouvernement local, des travaux publics et du logement national pour ce qui est de la fourniture de produits alimentaires et de la réalisation de transferts monétaires ainsi que de l'appui à la stratégie d'atténuation des déficits alimentaires et aux programmes harmonisés de transferts monétaires à vocation sociale. La collaboration avec le Conseil de l'alimentation et de la nutrition permettra de renforcer les analyses de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui éclairent l'action humanitaire.
45. La collaboration avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire permettra de mener une intervention dûment coordonnée, y compris d'assurer la coordination des activités axées sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La collaboration avec les institutions locales et les organisations de la société civile garantira la mobilisation des communautés, l'accès inclusif aux programmes et la communication des plans d'intervention.

Hypothèses

46. Compte tenu de l'évolution passée et des prévisions climatiques, le PSP repose sur l'hypothèse selon laquelle deux crises alimentaires se produiront pendant les périodes de soudure (d'octobre à mars) en 2023-2024 et en 2024-2025⁴¹. Les autorités dirigeront les interventions nationales menées face aux crises et renforceront progressivement leurs capacités financières, institutionnelles et opérationnelles pour répondre à l'ensemble des besoins, mais une aide extérieure pourra être nécessaire en cas de besoins humanitaires particulièrement importants.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

47. L'objectif du PSP est de permettre au Zimbabwe de faire face aux tensions et aux chocs grâce au renforcement de la résilience et des capacités d'intervention du Gouvernement et des autres acteurs nationaux. Toutefois, compte tenu des difficultés économiques qu'a connues le pays récemment, le PAM continuera probablement de fournir directement une assistance tout en apportant aux parties prenantes nationales un appui à la mise en œuvre, grâce à l'augmentation des fonds nationaux alloués pour faire face aux crises sur le plan national. Au titre des effets directs stratégiques 2 et 3, le PAM s'emploiera activement à associer les ménages vulnérables aux activités axées sur le renforcement de la résilience et les moyens d'existence, afin de les aider à ne plus être tributaires des aides sociales et humanitaires.

⁴¹ Analyse climatique effectuée par l'équipe chargée de l'observation de la Terre et du climat au sein de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi.

Effet direct stratégique 2: D'ici à 2026, les ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les zones urbaines sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels grâce à des moyens d'existence résilients

48. Le PAM travaillera avec les communautés urbaines, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, pour promouvoir l'entrepreneuriat, la diversification des moyens d'existence et la création de revenus, et améliorer l'infrastructure urbaine en vue de favoriser les débouchés économiques et la résilience face aux chocs et aux tensions, contribuant ainsi au renforcement des filières alimentaires urbaines.
49. Outre la cible 1 de l'ODD 2, cet effet direct contribuera à la réalisation des ODD 1, 5, 6, 11 et 17.

Domaine d'action privilégié

50. L'effet direct stratégique 2 est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

51. L'effet direct stratégique 2 contribue à la priorité 2 de la première stratégie nationale de développement (sécurité alimentaire et nutritionnelle) et au pilier 2 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

52. Trois produits permettront d'obtenir l'effet direct stratégique 2:
 - 2.1 Les ménages en situation d'insécurité alimentaire ciblés dans les zones urbaines reçoivent une formation propre à favoriser la transformation des relations entre les femmes et les hommes, ainsi que des outils et des articles non alimentaires destinés à diversifier leurs moyens d'existence.
 - 2.2 Les ménages et les communautés dans les zones urbaines ciblées bénéficient d'actifs qui favorisent leur développement économique.
 - 2.3 Les communautés dans les zones urbaines ciblées recueillent les fruits de l'amélioration de la coordination et de l'expansion des initiatives axées sur la résilience en milieu urbain grâce à la diversification des possibilités de subsistance s'offrant à eux.

Activité essentielle

Activité 2: Assurer au profit des ménages urbains vulnérables une formation permettant d'acquérir des compétences pratiques et doter ces ménages des outils et des infrastructures qui favoriseront l'amélioration des moyens d'existence et l'entrepreneuriat

53. Le PAM associera les membres de la communauté, les organisations de la société civile et les comités de développement local à la création d'infrastructures nécessaires pour les marchés, l'approvisionnement en eau et en électricité, à la mise en place de groupes de prêts et d'épargne, et à la promotion de l'alphabétisation financière, de l'entrepreneuriat et des moyens d'existence dans les zones urbaines et périurbaines, en s'appuyant sur les enseignements tirés et les analyses du contexte pour améliorer progressivement les filières alimentaires urbaines et périurbaines, notamment dans les domaines de la myciculture, de l'élevage de lapins, des couvoirs et de la production de légumes en hydroponie. Les activités porteront sur l'acquisition de compétences pratiques, la promotion de la nutrition et de la santé et la sensibilisation à la responsabilité sociale et à l'égalité femmes-hommes. Le PAM et ses partenaires travailleront auprès des femmes et des jeunes pour améliorer leurs perspectives d'emploi et de revenus. Les participants seront notamment des personnes appartenant à des ménages bénéficiant d'une assistance sociale et humanitaire au titre de l'activité 1, ce qui permettra de réduire la durée de l'assistance monétaire, et des personnes bénéficiant principalement d'une assistance fondée sur des activités productives (par exemple, la génération de revenus).

Partenariats

54. Le PAM collaborera avec les organisations de la société civile afin de mobiliser des compétences techniques, de promouvoir l'engagement participatif des communautés et de favoriser la transformation des relations entre les femmes et les hommes dans le cadre du partenariat visant à mettre fin aux atteintes et à l'exploitation dont les femmes sont victimes (SAFE – *Stopping Abuse and Female Exploitation*), des initiatives pour des marchés sûrs menées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ainsi que des programmes d'émancipation économique du Ministère des femmes, des communautés et du développement des petites et moyennes entreprises. La collaboration avec les autorités locales permettra de renforcer la coordination et la complémentarité avec les programmes publics.

Hypothèses

55. L'obtention de cet effet direct stratégique suppose que la stabilité macroéconomique, la mobilité sans restriction et l'harmonie sociale sont assurées.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

56. Si l'objectif du PSP est de permettre aux bénéficiaires de ne plus dépendre de l'assistance, la nécessité d'investir dans les moyens d'existence des communautés urbaines devrait s'accroître. La collaboration avec les autorités infranationales des villes contribuera à renforcer les capacités nationales.

Effet direct stratégique 3: D'ici à 2026, les populations rurales ciblées se dotent de moyens d'existence résilients face au climat, assurent une gestion durable des ressources naturelles et renforcent leur participation aux marchés et aux filières à l'échelle locale

57. Le PAM travaillera auprès des communautés rurales pour renforcer les moyens d'existence, améliorer les pratiques agricoles, mettre en place une gestion pérenne des ressources naturelles, promouvoir une production et une consommation d'aliments diversifiés, adopter des pratiques de réduction des risques climatiques et d'adaptation à ces risques tenant compte du contexte local, et améliorer l'efficacité des modes de transport des aliments "de la ferme à la table". Le PAM favorisera la fourniture d'aliments variés, nutritifs et sûrs à un coût abordable aux institutions et aux marchés locaux en resserrant les liens entre les producteurs, femmes et hommes, les organisations d'agriculteurs et les négociants et les marchés, ce qui améliorera le bien-être nutritionnel des consommateurs tout en garantissant des revenus accrus et durables aux petits exploitants. La participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées des zones rurales à la production, à la transformation et à la commercialisation des aliments dans les filières alimentaires locales sera des plus utiles pour renforcer la résilience en milieu rural.
58. Outre l'ODD 2, cet effet direct contribuera à la réalisation des ODD 1, 5, 13 et 17. Le PAM et ses partenaires s'emploieront à établir des liens étroits entre l'assistance d'urgence saisonnière apportée au titre de l'activité 1 et les investissements dans la résilience en milieu rural afin d'aider les ménages à ne plus dépendre de l'aide extérieure.

Domaine d'action privilégié

59. L'effet direct stratégique 3 est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

60. L'effet direct stratégique 3 contribue aux priorités 2 (sécurité alimentaire et nutritionnelle) et 10 (protection de l'environnement, résilience face au climat et gestion des ressources naturelles) de la première stratégie nationale de développement et au pilier 2 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

61. Quatre produits liés à l'activité 3 et quatre produits liés à l'activité 4 permettront d'obtenir l'effet direct stratégique 3:

- 3.1 Les ménages et les communautés ciblés dans les zones rurales bénéficient d'une formation axée sur les moyens d'existence et l'acquisition de compétences pratiques contribuant à transformer les relations entre les femmes et les hommes, et d'un accès à des actifs productifs et intelligents face au climat, à des services financiers et à des produits énergétiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques.
- 3.2 Les femmes, les hommes, les filles et les garçons en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales ciblées reçoivent des produits alimentaires et/ou des transferts monétaires assortis de conditions destinés à satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
- 3.3 Les parties prenantes nationales et infranationales disposent de capacités renforcées pour promouvoir des moyens d'existence durables, renforcer les filières locales et protéger les communautés contre les chocs.
- 3.4 Les communautés rurales recueillent les fruits de mécanismes nationaux et infranationaux améliorés qui renforcent la gestion des risques liés au climat et aux catastrophes associant les acteurs locaux.
- 4.1 Les petits producteurs, femmes et hommes, bénéficient d'un accès aux intrants agricoles et aux systèmes de vulgarisation et d'information agricoles qui leur permet de produire, de protéger, de regrouper et de commercialiser des cultures nutritives et résistantes à la sécheresse.
- 4.2 Les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les acheteurs locaux (femmes et hommes), y compris les écoles et les dispensaires, tirent avantage du renforcement des capacités publiques et privées en ce qui concerne l'achat d'aliments nutritifs produits localement.
- 4.3 Les institutions nationales disposent de capacités accrues pour garantir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre des programmes nationaux et infranationaux et sur les marchés ruraux.
- 4.4 Les consommateurs d'aliments bénéficient de l'amélioration du fonctionnement des marchés alimentaires ruraux et des mécanismes d'assurance de la qualité des denrées alimentaires, ce qui leur permet d'avoir l'alimentation adéquate, diversifiée et à un prix abordable dont ils ont besoin.

Activités essentielles

Activité 3: Assurer des transferts sous forme d'espèces et de vivres assortis de conditions ainsi que des formations au profit des communautés rurales et doter celles-ci d'outils, tout en fournissant une assistance technique aux membres de la communauté et aux autorités nationales et infranationales

62. En collaboration avec les agricultrices, les jeunes et les personnes handicapées, le PAM aidera les communautés agricoles rurales à améliorer les infrastructures hydrauliques et agricoles⁴²; il proposera des formations sur les techniques agricoles intelligentes face au climat et encouragera la production traditionnelle de petites céréales, l'horticulture diversifiée sur le plan nutritionnel et l'élevage. Les interventions seront axées sur le renforcement de l'entrepreneuriat et des connaissances financières; une attention

⁴² Notamment les barrages et les réservoirs, les installations de stockage des céréales et des produits, les jardins, les étangs et les installations d'élevage.

particulière sera accordée aux questions de nutrition et de santé et aux normes régissant les relations entre les femmes et les hommes, aux préjugés sociaux et aux autres obstacles au développement rural inclusif. Des produits d'assurance contre les risques agricoles, d'épargne et de crédit seront présentés aux petits exploitants agricoles dans le cadre de programmes intégrés axés sur la résilience.

63. Les ménages recevront des produits alimentaires et/ou bénéficieront de transferts monétaires à condition qu'ils participent à des activités communales au cours des étapes initiales d'un processus graduel allant du renforcement de la résilience à la sortie du programme d'assistance.
64. L'implication des communautés dans la planification et l'exécution des activités, le recensement et la mobilisation des participants et la gestion des actifs, ainsi que la disponibilité de données de systèmes d'alerte rapide et d'informations sur le climat, favoriseront la gestion durable des ressources naturelles et renforceront la gestion des risques liés au climat et aux catastrophes tenant compte du contexte local. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec les départements ministériels techniques, notamment l'Agence de la gestion environnementale, et respectera les règles nationales pour assurer la qualité et l'utilité des actifs.
65. Le PAM aidera à mettre en place des modèles de financement fondés sur les prévisions, des dispositifs de microassurance et des systèmes nationaux d'assurance, et appuiera la mise en œuvre du plan national d'adaptation au climat, de la loi sur la protection civile et du cadre pour l'assurance contre le risque pays et l'accès aux ressources mondiales de financement climatique et de financement fondé sur les prévisions.

Activité 4: Fournir une assistance technique aux organisations d'agriculteurs, aux acteurs du marché et aux institutions nationales et infranationales d'assurance de la qualité des aliments et responsabiliser les consommateurs en milieu rural dans le but de renforcer les filières alimentaires "de la ferme à la table"

66. En s'appuyant sur le renforcement des capacités de production rurales mené au titre de l'activité 3, le PAM aidera les communautés rurales à produire, à sauvegarder, à transformer, à regrouper et à commercialiser des cultures vivrières diverses, nutritives et intelligentes face au climat. IL renforcera les filières alimentaires dans les zones rurales grâce à un appui dans les domaines suivants: formation, infrastructures, outils, systèmes d'information, accès aux systèmes d'épargne et de crédit, établissement de relations entre les producteurs, les transformateurs et les acheteurs et amélioration des méthodes d'achat favorables aux petits exploitants. Le PAM renforcera les mécanismes privés et publics d'achat de produits alimentaires à l'appui des programmes d'alimentation scolaire et d'alimentation en dispensaire utilisant la production locale.
67. Le PAM encouragera la production, la vente et la consommation d'aliments enrichis, bioenrichis et à forte teneur en nutriments, associera le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises – en particulier celles détenues par des femmes – à la transformation d'aliments nutritifs, et appuiera les mécanismes d'assurance de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments. Des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements permettront de promouvoir des choix alimentaires sains et de stimuler la demande de la population pour des aliments nutritifs et variés.
68. Le PAM entreprendra des évaluations des chaînes d'approvisionnement nationales et infranationales, la cartographie et l'analyse des filières alimentaires locales et le calcul des coûts des investissements connexes; il apportera son aide en ce qui concerne la réserve céréalière nationale, le système national de récépissés d'entrepôt, la bourse des marchandises et la mise à jour des directives nationales sur la commercialisation des céréales et des produits de base.

Partenariats

69. Le PAM travaillera en collaboration avec le Ministère des terres, de l'agriculture, de l'eau, du climat et de la réinstallation rurale pour élaborer des plans de développement local et promouvoir la microassurance auprès des petits exploitants, développer l'agriculture intelligente face au climat, lancer des produits d'information numériques et renforcer les filières alimentaires dans les zones rurales. La collaboration avec la FAO, le Fonds international de développement agricole et le PNUD permettra de renforcer les synergies en matière d'investissements dans l'agriculture et les filières, ainsi que dans la gestion des risques climatiques et les initiatives d'adaptation. La planification pluriannuelle établie par le système des Nations Unies dans le domaine de la résilience garantira cohérence et synergies entre les principaux acteurs. La collaboration avec le Ministère de l'environnement, des changements climatiques, du tourisme et de l'hôtellerie et son département des services météorologiques contribuera à renforcer les services climatiques.
70. Le PAM collaborera avec le Ministère de la santé et de la protection de l'enfance sur l'alimentation dans les dispensaires, la sécurité sanitaire et l'enrichissement des aliments, et avec le Ministère de l'éducation primaire et secondaire sur l'alimentation scolaire. La collaboration avec le Ministère des femmes, des communautés et du développement des petites et moyennes entreprises, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) permettra de renforcer l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes, tout en veillant à ce que l'amélioration des filières permette de répondre aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques.
71. Le PAM sollicitera les orientations, les compétences spécialisées et la collaboration des organisations d'agricultrices et d'agriculteurs, des universités et du secteur privé, notamment par l'intermédiaire du réseau des entreprises du mouvement Renforcer la nutrition (SUN), en particulier pour trouver des solutions en matière de commercialisation de l'agriculture durable et de financement des risques. La coordination avec les organisations locales facilitera l'accès des communautés à des investissements complets en faveur de la résilience et garantira la participation active de ces dernières.

Hypothèses

72. L'obtention de l'effet direct stratégique 3 dépend de la stabilité et du redressement macroéconomiques et monétaires, de la disponibilité de financements des donateurs à moyen et long terme, et des investissements publics consacrés à la transformation structurelle des systèmes alimentaires. Les progrès pourront être substantiels si des catastrophes ne viennent pas faire obstacle aux investissements en faveur de la résilience.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

73. Le PAM renforcera les capacités de résilience à long terme moyennant l'analyse intégrée du contexte, la programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence, la planification de projets en concertation avec les communautés et le renforcement des filières en milieu rural, l'autonomisation des communautés agricoles et des acteurs publics et privés des systèmes alimentaires. Le PAM et la FAO établiront des stratégies pluriannuelles pour permettre aux communautés de s'affranchir progressivement de l'assistance.

Effet direct stratégique 4: D'ici à 2026, les institutions nationales et infranationales du Zimbabwe disposent de capacités renforcées pour élaborer, coordonner et mettre en œuvre des interventions éclairées, efficaces et équitables permettant de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

74. Le PAM contribuera à la mise en place et au renforcement de mécanismes de protection sociale préventifs et réactifs face aux chocs, ainsi que de capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. À cet effet, il fournira une assistance technique et stratégique pour l'élaboration de politiques, de stratégies et d'outils de mise en œuvre de programmes nationaux, et organisera des activités de renforcement des compétences et de formation qui permettront de soutenir les capacités individuelles. Le PAM aidera à générer des informations stratégiques et à réunir les parties prenantes afin de planifier et de financer des actions visant à éliminer la faim qui reposent sur des données probantes.
75. Outre l'ODD 17, cet effet direct stratégique contribuera à la réalisation des ODD 1, 2 et 5 et appuie le renforcement durable des capacités nationales indispensables pour apporter l'assistance prévue au titre des effets directs stratégiques 1, 2 et 3.

Domaine d'action privilégié

76. L'effet direct stratégique 4 est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

77. Cet effet direct stratégique contribue aux priorités 1 (sécurité alimentaire et nutritionnelle), 8 (protection sociale) et 10 (protection de l'environnement, résilience face au climat et gestion des ressources naturelles) de la première stratégie nationale de développement ainsi qu'aux piliers 1 et 2 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

78. Deux produits liés à l'activité 5 et trois produits liés à l'activité 6 permettront d'obtenir l'effet direct stratégique 4:
- 5.1 Les gestionnaires et les responsables de la mise en œuvre des programmes nationaux de protection sociale axés sur l'anticipation et réactifs face aux chocs ainsi que de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, bénéficient de compétences, de connaissances et de capacités leur permettant d'élaborer des mécanismes et des outils d'assistance sociale et humanitaire équitables, efficaces, fiables et disponibles en temps utile.
 - 5.2 Les femmes, les hommes, les filles et les garçons en situation d'insécurité alimentaire recueillent les fruits de l'amélioration des politiques, des outils et des systèmes de protection sociale qui sont équitables, axés sur l'anticipation et réactifs face aux chocs, ainsi que des mesures nationales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise qui permettent de répondre à leurs besoins alimentaires urgents.
 - 6.1 Les institutions nationales et infranationales bénéficient du renforcement des compétences, des connaissances et des capacités qui leur permettent d'améliorer l'analyse de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des changements climatiques, la gestion de l'information et des connaissances et les actions de sensibilisation.
 - 6.2 Les parties prenantes nationales et infranationales tirent parti de l'amélioration des informations, des outils et des partenariats pour renforcer la planification, la budgétisation et le financement des activités visant à éliminer la faim.

- 6.3 Les communautés en situation d'insécurité alimentaire (niveau 3) recueillent les fruits de la capacité accrue des institutions nationales et infranationales à définir, coordonner et mettre en place des interventions éclairées, efficaces et équitables permettant de parvenir à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir une assistance technique aux institutions nationales et infranationales responsables de la protection sociale ainsi que de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise afin d'améliorer la préparation, la planification et les interventions en matière d'assistance sociale et humanitaire

79. Le PAM contribuera à renforcer les politiques et les outils de protection sociale ainsi que la coordination des parties prenantes et appuiera les approches de financement fondées sur les prévisions, assorties de procédures opératoires normalisées, en vue de la mise en œuvre équitable et en temps utile de filets de sécurité pour les secours d'urgence, qui tiennent compte des besoins spécifiques des ménages dirigés par des femmes, des enfants et des personnes âgées, de ceux présentant un taux de dépendance élevé et de ceux comptant des personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques. Le PAM encouragera la prise en compte des outils de financement de l'aide humanitaire et des risques dans la stratégie publique de répartition des risques, ce qui permettra de mieux relier le financement de la gestion des risques de catastrophe, les systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et les systèmes de protection sociale. Les résultats obtenus au titre de l'activité 5, ainsi que les meilleures pratiques mondiales et les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'activité 1, serviront de base aux approches nationales à long terme en matière d'assistance sociale et humanitaire.

Activité 6: Fournir aux institutions nationales et infranationales une assistance sur le plan stratégique et technique ainsi qu'en matière de coordination afin qu'elles aient les moyens de mener des actions éclairées visant à éliminer la faim

80. Le PAM appuiera la collecte, l'analyse et la diffusion de données pertinentes et ventilées par sexe, ainsi que de documents de sensibilisation et d'informations publiques, et contribuera à la coordination et au travail en partenariat efficaces des acteurs nationaux, infranationaux et internationaux à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans et de budgets dûment étayés et unifiés visant à éliminer la faim. Les résultats obtenus dans le cadre de l'activité 6 contribueront à la réalisation des activités 1 à 5.

Partenariats

81. Le PAM travaillera en collaboration avec le Ministère du service public, du travail et de la protection sociale, le comité directeur national chargé de la protection sociale, le groupe de travail sur l'assistance monétaire, le Département de la protection civile au sein du Ministère du gouvernement local, des travaux publics et du logement national et le Ministère de l'information, de la publicité et des services audiovisuels pour renforcer les mécanismes d'assistance sociale et humanitaire. La collaboration avec le Conseil de l'alimentation et de la nutrition, le Département des services météorologiques et le Bureau national de statistique sera déterminante pour les analyses conjointes.
82. La collaboration avec la FAO, l'Organisation internationale du Travail, ONUSIDA, le PNUD, l'UNICEF, ONU-Femmes, l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale permettra de renforcer le soutien collectif apporté aux systèmes nationaux de protection sociale, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, ainsi que les capacités d'analyse et de gestion de l'information. Le PAM codirigera le groupe de travail technique national élargi pour la sécurité alimentaire et la nutrition et participera à ses travaux; il participera également au partenariat Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants et à divers réseaux SUN.

83. Le PAM intensifiera ses partenariats avec les donateurs, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé et coopérera avec les autorités infranationales pour que les priorités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition soient prises en compte dans les plans et budgets locaux.

Hypothèses

84. Les progrès accomplis vers l'obtention de l'effet direct stratégique 4 dépendront des investissements nationaux consacrés au système de protection sociale du Zimbabwe et à la gestion des risques de catastrophe, ainsi que de l'amélioration des conditions macroéconomiques et de la marge de manœuvre budgétaire. Ils dépendront en outre de la stabilité des institutions nationales et des progrès dans la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de déconcentration.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

85. Si le renforcement des capacités permettra au PAM de se désengager progressivement de la mise en œuvre directe des programmes, un soutien technique sera nécessaire au-delà de la période couverte par le PSP. Le PAM devrait continuer de jouer son rôle de partenaire de confiance dans l'échange de connaissances auprès des institutions nationales.

Effet direct stratégique 5: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement au Zimbabwe peuvent mettre en œuvre leurs programmes et venir en aide aux bénéficiaires de ces programmes de manière efficiente, efficace et fiable en toutes circonstances, y compris pendant les crises

86. Le PAM fournira des services liés à la chaîne d'approvisionnement ainsi que d'autres services et des compétences spécialisées aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement au Zimbabwe afin de les soutenir dans leurs initiatives visant à protéger et à promouvoir le développement durable et l'action humanitaire.

Domaine d'action privilégié

87. L'effet direct stratégique 5 est axé sur les interventions face aux crises.

Harmonisation avec les priorités nationales

88. L'effet direct stratégique 5 contribuera à l'ensemble des priorités de la première stratégie nationale de développement, aux stratégies énoncées dans le plan d'aide humanitaire et aux objectifs du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

89. Un produit lié à l'activité 7 et un produit lié à l'activité 8 permettront d'obtenir l'effet direct stratégique 5:
- 7.1 Les populations à risque au Zimbabwe recueillent les fruits de la possibilité pour les partenaires de l'action humanitaire et du développement de compter sur une chaîne d'approvisionnement et d'autres services efficaces, efficients et fiables pour leurs opérations.
 - 8.1 Les populations touchées par une crise au Zimbabwe recueillent les fruits de la coordination, des services et des compétences logistiques indispensables dont disposent les acteurs humanitaires en cas de situation d'urgence et d'activation du système d'action groupée.

Activités essentielles

Activité 7: Fournir, à la demande, des services bilatéraux liés à la chaîne d'approvisionnement et d'autres services aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement

90. Le PAM fournira sur demande et à prix coûtant des services et des compétences spécialisées liés à la chaîne d'approvisionnement à ses partenaires, et élargira ses services en fonction des besoins et des intérêts des principaux partenaires de l'action humanitaire et du développement ainsi que de ses avantages comparatifs.

Activité 8: Fournir au Gouvernement et aux acteurs de l'aide humanitaire des services délégués dans le cadre du module de la logistique lorsque celui-ci est activé

91. En cas de crise humanitaire et d'activation du module de la logistique, le PAM assurera la prestation de services communs délégués aux acteurs humanitaires, y compris la gestion de l'information, la coordination logistique et les services logistiques communs de manière à garantir l'approvisionnement ininterrompu des secours d'urgence vitaux.

Partenariats

92. Le PAM collaborera avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le mécanisme de coordination entre les modules pour déterminer les besoins prioritaires tout en maintenant une collaboration régulière avec l'ensemble de la communauté d'aide humanitaire et de développement afin d'assurer des services liés à la chaîne d'approvisionnement.
93. Le PAM travaillera en collaboration avec le Département de la protection civile, le Ministère du service public, du travail et de la protection sociale et leurs partenaires infranationaux pour coordonner l'acheminement des secours d'urgence.

Hypothèses

94. Le personnel du PAM ayant des compétences spécialisées en matière de chaîne d'approvisionnement chargé des activités 1 à 4 fournira également des services au titre des activités 7 et 8. Le PAM fera en sorte que la capacité de son personnel à dispenser des services à des tiers suive la demande, même si l'ampleur des opérations augmente.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

95. Le PAM pourra continuer de fournir des services à la demande, pour autant qu'ils apportent une valeur ajoutée et complètent les services des prestataires privés locaux.

4. Modalités d'exécution**4.1 Analyse des bénéficiaires**

96. Le PAM ciblera les zones et les ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire dans le pays, sur la base des évaluations des moyens d'existence réalisées par le Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Zimbabwe, des évaluations relevant du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, et de l'approche consolidée du PAM pour la présentation des indicateurs utilisés dans les rapports sur la sécurité alimentaire et les évaluations thématiques. Dans les zones rurales, le ciblage géographique sera suivi d'un ciblage communautaire. Dans les zones urbaines, le ciblage sera fondé sur des catégories et des données afin de déterminer les critères de vulnérabilité et le classement des ménages vulnérables.

97. Pour les activités axées sur la résilience, le PAM sélectionne les districts présentant des niveaux élevés de vulnérabilité chronique grâce à une analyse intégrée du contexte prenant en compte les tensions et les chocs fréquents, les environnements favorables, le potentiel agricole et l'existence de programmes de développement pertinents qui facilitent les synergies. Les ménages participants sont recensés au moyen du ciblage communautaire fondé sur la vulnérabilité et la capacité de travail.

4.2 Transferts

Produits alimentaires et transferts de type monétaire

98. Les analyses de l'assortiment minimum essentiel et du coût du régime alimentaire ainsi que les analyses visant à combler le déficit en nutriments permettent de prendre des décisions éclairées concernant la composition des rations et la valeur des transferts. L'importance des transferts dépend du degré de dépendance des personnes à l'égard de l'aide extérieure et du coût des régimes alimentaires en milieu rural, en milieu urbain et dans les lieux d'installation de réfugiés. Les rations des ménages se composeront essentiellement d'aliments de base complétés par une ration de Super Cereal Plus pour les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans et les malades chroniques en situation de crise. La possibilité d'enrichir les produits de base en micronutriments sera étudiée avec les parties prenantes nationales.
99. Le PAM aura recours aux transferts de type monétaire pour donner plus de souplesse aux distributions et accroître la diversité du régime alimentaire des bénéficiaires (y compris leur consommation de produits frais) ainsi que pour préserver la dignité des femmes et des hommes bénéficiaires. Les transferts seront déterminés en fonction des évaluations de marché et des évaluations sectorielles, en prenant en considération les facteurs saisonniers, l'évolution des prix, les politiques monétaires, l'offre de produits alimentaires et les disponibilités d'aliments de base nutritifs, les rapports coût-efficience et coût-efficacité ainsi que des analyses de la problématique femmes-hommes.
100. Les espèces seront distribuées au moyen de bons électroniques, et par l'intermédiaire de sociétés d'envois de fonds et d'autres circuits, en faisant davantage appel au secteur privé. Des analyses de faisabilité des marchés seront entreprises régulièrement.

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PAR PRODUIT, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ (2022-2026)

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PAR PRODUIT, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ (2022-2026)										
Effet direct stratégique	Produit	Activité	Modalité	Groupe de bénéficiaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total
1	1.1	1	Produits alimentaires/transferts monétaires en milieu rural	Filles	95 600	191 200	286 800	382 400	152 960	505 724
				Garçons	96 000	192 000	288 000	384 000	153 600	507 840
				Femmes	112 000	224 000	336 000	448 000	179 200	592 480
				Hommes	96 400	192 800	289 200	385 600	154 240	509 956
				Total	400 000	800 000	1 200 000	1 600 000	640 000	2 116 000
			Transferts monétaires en milieu urbain	Filles	19 120	35 850	35 850	35 850	19 120	102 770
				Garçons	19 200	36 000	36 000	36 000	19 200	103 200
				Femmes	22 400	42 000	42 000	42 000	22 400	120 400
				Hommes	19 280	36 150	36 150	36 150	19 280	103 630
				Total	80 000	150 000	150 000	150 000	80 000	430 000
	1.2		Filles	3 871	4 022	4 082	4 143	4 234	4 234	
			Garçons	4 116	4 277	4 342	4 406	4 502	4 502	
			Femmes	3 226	3 352	3 402	3 452	3 528	3 528	
			Hommes	4 147	4 309	4 374	4 439	4 536	4 536	
			Total	15 360	15 960	16 200	16 440	16 800	16 800	
	1.3		Filles	960	998	1 013	1 233	1 260	1 260	
			Garçons	998	1 037	1 053	1 282	1 310	1 310	
			Femmes	845	878	891	1 085	1 109	1 109	
			Hommes	1 037	1 077	1 093	1 332	1 361	1 361	
			Total	3 840	3 990	4 050	4 932	5 040	5 040	

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PAR PRODUIT, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ (2022-2026)										
Effet direct stratégique	Produit	Activité	Modalité	Groupe de bénéficiaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total
2	2.1	2		Filles	7 170	14 340	14 340	19 120	19 120	74 090
				Garçons	7 200	14 400	14 400	19 200	19 200	74 400
				Femmes	8 400	16 800	16 800	22 400	22 400	86 800
				Hommes	7 230	14 460	14 460	19 280	19 280	74 710
				Total	30 000	60 000	60 000	80 000	80 000	310 000
3	3.1	3		Filles	32 982	32 982	32 982	32 982	32 982	65 964
				Garçons	33 120	33 120	33 120	33 120	33 120	66 240
				Femmes	38 640	38 640	38 640	38 640	38 640	77 280
				Hommes	33 258	33 258	33 258	33 258	33 258	66 516
				Total	138 000	138 000	138 000	138 000	138 000	276 000
	3.2	Transferts de type monétaire/produits alimentaires	Filles	32 982	32 982	32 982	32 982	32 982	65 964	
			Garçons	33 120	33 120	33 120	33 120	33 120	66 240	
			Femmes	38 640	38 640	38 640	38 640	38 640	77 280	
			Hommes	33 258	33 258	33 258	33 258	33 258	66 516	
			Total	138 000	138 000	138 000	138 000	138 000	276 000	
		Assurance	Filles	29 875	29 875	29 875	29 875	29 875	29 875	
			Garçons	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	
			Femmes	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	
			Hommes	30 125	30 125	30 125	30 125	30 125	30 125	
			Total	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PAR PRODUIT, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ (2022-2026)										
Effet direct stratégique	Produit	Activité	Modalité	Groupe de bénéficiaires	2022	2023	2024	2025	2026	Total
	4.1	4		Filles						
				Garçons						
				Femmes	4 000	8 000	8 000	8 000	8 000	36 000
				Hommes	4 000	8 000	8 000	8 000	8 000	36 000
				Total	8 000	16 000	16 000	16 000	16 000	72 000
	4.2			Filles						
				Garçons						
				Femmes	1 000	4 000	4 000	4 000	4 000	17 000
				Hommes	1 000	4 000	4 000	4 000	4 000	17 000
				Total	2 000	8 000	8 000	8 000	8 000	34 000
Total (hors chevauchements)					569 360	1 046 960	1 447 200	1 847 440	817 800	2 754 600

**TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (*grammes/personne/jour*) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (*dollars/personne/jour*)
PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ**

	Effet direct stratégique 3									Effet direct stratégique 3		
	Activité 1									Activité 3		
Types de bénéficiaires	Zone rurale				Zone urbaine		Réfugiés			Assistance alimentaire pour la création d'actifs		Assurance
	Bénéficiaires ordinaires	Enfants de moins de 5 ans et filles et femmes enceintes ou allaitantes*	Bénéficiaires ordinaires	Enfants de moins de 5 ans et filles et femmes enceintes ou allaitantes*	Bénéficiaires ordinaires	Enfants de moins de 5 ans et filles et femmes enceintes ou allaitantes*	Bénéficiaires ordinaires	Enfants de moins de 5 ans et filles et femmes enceintes ou allaitantes*	Nouveaux arrivants	Bénéficiaires ordinaires	Bénéficiaires ordinaires	Bénéficiaires ordinaires
Modalité	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Transferts de type monétaire		Produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Céréales	283 (grains)						450 (farine)		450 (farine)	333 (grains)		
Légumes secs	57								67	67		
Huile végétale enrichie	20								25	25		
Sel iodé									5			
Super Cereal Plus		200**						200				
Total kcal/jour	1 403	787					1 665	787	2 114	1 664		
% de kcal d'origine protéique	11,2	16,6					7,7	16,6	8,8	11,1		

**TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (*grammes/personne/jour*) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (*dollars/personne/jour*)
PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ**

	Effet direct stratégique 3									Effet direct stratégique 3		
	Activité 1									Activité 3		
Types de bénéficiaires	Zone rurale				Zone urbaine		Réfugiés			Assistance alimentaire pour la création d'actifs		Assurance
	Bénéficiaires ordinaires	Enfants de moins de 5 ans et filles et femmes enceintes* ou allaitantes*	Bénéficiaires ordinaires	Enfants de moins de 5 ans et filles et femmes enceintes* ou allaitantes*	Bénéficiaires ordinaires	Enfants de moins de 5 ans et filles et femmes enceintes* ou allaitantes*	Bénéficiaires ordinaires	Enfants de moins de 5 ans et filles et femmes enceintes* ou allaitantes*	Nouveaux arrivants	Bénéficiaires ordinaires	Bénéficiaires ordinaires	Bénéficiaires ordinaires
Modalité	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Transferts de type monétaire		Produits alimentaires/transferts de type monétaire	Produits alimentaires/transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Transferts de type monétaire (<i>dollars/personne/jour</i>)			0,3	0,12	0,4	0,16	0,23	0,092			0,4	0,0346***
Nombre de jours d'alimentation par an	180	180	180	180	365	365	365	365	365	180	180	30

* Peut également comprendre des malades chroniques, des personnes vivant avec le VIH ou des personnes âgées. ** Pendant des crises humanitaires. *** Contribution à la prime d'assurance.

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	165 391	46 379 539
Légumes secs	30 887	18 277 659
Huile et matières grasses	11 025	16 255 966
Aliments composés et mélanges	14 087	14 062 924
Autres	1	251
Total (produits alimentaires)	221 391	94 976 338
Transferts de type monétaire		160 405 846
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	221 391	255 382 184

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

101. Le PAM s'efforcera de maintenir dans l'ensemble la taille de son bureau et la structure de ses bureaux auxiliaires au Zimbabwe. L'opération d'adaptation structurelle menée en 2021 a porté en priorité sur les capacités en matière de stratégie et d'assistance technique de haut niveau, le renforcement des partenariats et la participation au niveau infranational. Les compétences spécialisées complémentaires seront fournies par les équipes du bureau régional et du Siège. Des renforts mobilisables sont prévus pour répondre aux besoins en cas d'intervention humanitaire urgente. Le PAM maintiendra la parité et les compétences en matière de problématique femmes-hommes qu'il a su instaurer parmi son personnel.

4.4 Partenariats

102. Le PAM se positionnera comme un partenaire fiable tourné vers les résultats, et intensifiera sa coopération avec le Gouvernement, les autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs gouvernementaux; il s'efforcera également de mobiliser d'autres parties prenantes clés telles que les institutions financières internationales, les universités, les groupes de réflexion, le secteur privé et les nouveaux donateurs. Des accords pluriannuels établis avec les institutions publiques permettront de préciser les responsabilités mutuelles et de déterminer les investissements collectifs et respectifs en faveur des priorités nationales.
103. Le PAM fait partie de l'équipe de pays des Nations Unies, et collaborera avec le Gouvernement aux niveaux national et infranational pour éclairer et planifier l'action à mener en vue d'éliminer la faim et élaborer des outils pour le renforcement des systèmes et des capacités au niveau national, en utilisant les activités du PSP comme plateforme pour la recherche et le développement et en assurant de plus en plus souvent des prestations conjointes.
104. Le PAM et ses partenaires renforceront leurs plans pluriannuels conjoints et complémentaires afin de faciliter les investissements à long terme dans la mise en œuvre prévisible, efficiente et efficace des programmes et rechercheront une complémentarité maximale en matière d'orientation géographique, de compétences techniques, de capacités opérationnelles et d'actions de sensibilisation et de communication stratégiques.

105. Le PAM collaborera avec des organisations spécialisées dans la protection, la problématique femmes-hommes, le handicap et la participation des jeunes afin de poursuivre ses efforts visant à inclure et à autonomiser les groupes marginalisés et à s'attaquer aux normes sociales et sexistes dans les communautés participant à ses programmes. En vue de renforcer l'effet des activités du PSP sur les facteurs structurels qui font obstacle à l'égalité femmes-hommes, le PAM travaillera avec les comités et les structures communautaires qui favorisent l'égalité des sexes et avec les organisations qui ont des compétences en matière de programmes contribuant à transformer les relations entre les femmes et les hommes.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

106. La mise en œuvre du PSP fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation conformément au Cadre de résultats institutionnels du PAM, à la "ligne de visée" du PSP reliant ressources et résultats et au Plan-cadre de coopération. Une base de référence sera établie en 2022, en s'appuyant sur les informations finales obtenues à l'issue des activités pertinentes menées à leur terme et sur les données existantes relatives à la vulnérabilité, complétées par des données sur les nouveaux indicateurs. Le PAM poursuivra les initiatives de suivi et d'évaluation ainsi que les analyses périodiques en temps réel de la vulnérabilité menées conjointement avec les principaux partenaires et le Gouvernement, en particulier dans le cadre du Plan-cadre de coopération.
107. Une stratégie de gestion des connaissances éclairera les examens périodiques des programmes et les activités de sensibilisation de plus grande portée et orientera les analyses thématiques entreprises avec les partenaires stratégiques et les partenaires du savoir, notamment les analyses consacrées à la problématique femmes-hommes, à l'âge, au handicap et à d'autres paramètres, afin d'évaluer pleinement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des différents groupes.
108. Le PAM renforcera ses mécanismes communautaires de remontée de l'information, ce qui lui permettra de s'acquitter plus facilement de sa responsabilité à l'égard des populations touchées et de répondre aux préoccupations des bénéficiaires sur la base de rapports périodiques issus des permanences téléphoniques et d'analyses recoupées par triangulation avec d'autres sources.
109. Le PAM fera réaliser un examen à mi-parcours décentralisé du PSP au début de 2024 et une évaluation finale centralisée en 2025. Des évaluations décentralisées seront consacrées au renforcement de la résilience en milieu urbain en 2024 et à la gestion intégrée des risques climatiques au service de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence en milieu rural en 2025. Le PAM inclura le Zimbabwe dans les évaluations stratégiques et thématiques mondiales et régionales pertinentes.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

110. Le PAM appliquera les principes humanitaires de manière stricte et veillera à ce que le ciblage et la sélection des bénéficiaires soient effectués de manière transparente et responsable et reposent sur les besoins, en encourageant la prise en main des activités par les communautés.
111. Les élections qui se tiendront à la mi-2023 accapareront le Gouvernement, ce qui pourrait temporairement ralentir le renforcement des systèmes et des capacités au niveau national.

112. Le maintien d'une marge de manœuvre budgétaire réduite pourrait compromettre les cadres nationaux relatifs à la protection sociale, aux risques climatiques, à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PAM plaide auprès du Gouvernement pour que celui-ci lève les obstacles aux investissements dans le développement du Zimbabwe et augmente le financement des programmes sociaux.
113. Les stipulations des donateurs et la prépondérance des contributions couvrant une seule année pourraient restreindre les investissements consacrés aux systèmes nationaux et aux plans de renforcement de la résilience et des capacités à moyen et long terme. Le PAM et ses partenaires s'efforceront de mobiliser des financements pluriannuels couvrant un large éventail de domaines thématiques afin d'optimiser la programmation globale.

Risques opérationnels

114. La pandémie de COVID-19 entraîne des risques pour la santé, la sûreté et la sécurité du personnel, des partenaires et des bénéficiaires, tandis que les restrictions imposées aux déplacements et aux rassemblements empêchent les discussions participatives et les réunions des bénéficiaires. La fermeture des frontières et les restrictions de circulation peuvent provoquer de graves perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui se répercutent sur l'approvisionnement, le transport et le stockage des produits de base. Le PAM utilise des procédures opératoires normalisées mises à jour pour les interventions menées dans le contexte de la COVID-19 et son plan de continuité des activités pour garantir une capacité opérationnelle totale.

Risques fiduciaires

115. Pour se prémunir contre le risque de fraude et de détournement des ressources, le PAM prendra des mesures de détection et de prévention et établira des protocoles clairs et des mécanismes de remontée pour donner suite aux "signaux d'alerte" mis en évidence lors du contrôle des transactions.

Risques financiers

116. L'inflation ou les politiques monétaires peuvent affaiblir le pouvoir d'achat des bénéficiaires et des autres ménages vulnérables, en particulier dans les zones urbaines, ce qui a une incidence sur la qualité de l'assistance de type monétaire du PAM. Celui-ci ajustera les valeurs et les mécanismes de transfert pour atténuer ces risques.

5.3 Garanties sociales et environnementales

Problématique femmes-hommes

117. L'intégration systématique de la problématique femmes-hommes permettra de garantir que les besoins spécifiques de chacun en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de création d'actifs, de gestion des ressources naturelles et de systèmes alimentaires sont pris en compte de manière adéquate. La planification des projets communautaires sera guidée par l'analyse de la problématique femmes-hommes et utilisera des outils tenant compte de cette problématique afin de garantir que les actifs prioritaires profitent également à tous les membres de la communauté et sont de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes.

Gestion durable des ressources naturelles

118. Tout effet négatif fortuit sur l'environnement que pourrait avoir la collaboration du PAM à la gestion des ressources naturelles sera contré moyennant des partenariats techniques solides pour les évaluations d'impact environnemental ex ante et la promotion d'une gestion globale des ressources.

Responsabilité à l'égard des populations touchées, protection et prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

119. Toutes les interventions seront conçues de manière à répondre aux normes de non-discrimination, d'intégrité, de sécurité, de dignité et de respect, et à prévenir tout préjudice supplémentaire, dans le respect des politiques, directives et protocoles de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
120. Les interventions seront fondées sur des analyses du contexte et des risques de protection qui tiennent compte des défis liés au conflit et à la diversité et proposent des réponses adéquates. En mettant l'accent sur les contextes de catastrophe, le PAM travaillera en collaboration avec ses partenaires pour recenser les risques et les vulnérabilités, renforcer les capacités des personnes et des communautés auxquelles il vient en aide et contribuer à l'obtention de résultats en matière de protection.
121. La mobilisation des populations touchées pendant l'élaboration et le suivi du PSP garantira que les conflits potentiels, les risques et les événements indésirés sont pris en compte et traités.
122. Les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront fondées sur une stratégie de communication globale qui décrit clairement la meilleure façon de mobiliser les communautés et les individus tout en tenant compte du sexe, de l'âge, du handicap, de la diversité et d'autres facteurs afin de ne laisser personne de côté.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

TABLEAU 4: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct stratégique	Activité	2022	2023	2024	2025	2026	Total
1	1	29 802 830	94 342 980	122 944 531	96 638 015	64 701 474	408 429 830
2	2	6 005 446	12 415 124	12 510 066	13 639 841	13 951 049	58 521 525
3	3	9 991 061	16 710 385	16 950 067	17 157 704	17 513 653	78 322 870
3	4	2 101 277	3 014 069	3 020 734	3 125 954	3 134 663	14 396 697
4	5	1 824 092	4 451 264	4 592 542	4 593 386	4 737 068	20 198 353
4	6	1 127 831	1 671 407	1 575 059	1 600 913	1 608 663	7 583 872
5	7	614 536	1 139 200	1 137 761	1 177 965	1 219 922	5 289 384
5	8	0	0	790 563	0	0	790 563
Total		51 467 072	133 744 430	163 521 322	137 933 777	106 866 493	593 533 095

123. Les ressources requises pour le PSP sont destinées à financer les activités récurrentes annuelles menées au titre de l'effet direct stratégique 1 ainsi que les activités relevant des effets directs stratégiques 2 à 5. Les budgets alloués à ces effets directs ne devraient pas changer de façon substantielle au fil des ans, mais ils prennent en compte la rotation des bénéficiaires et des participants et une évolution progressive vers une prise en charge nationale.
124. Deux crises humanitaires entraînant une forte augmentation du budget de l'effet direct stratégique 1 en 2023, 2024 et 2025 sont attendues au cours de la période couverte par le PSP. Les besoins humanitaires mobilisables en cas d'urgence représentent ~~1738~~ pour cent du budget global.

125. Les activités d'assistance sociale et humanitaire relevant de l'effet direct stratégique 1 représentent 69 pour cent du budget, tandis que 25 pour cent sont consacrés aux moyens d'existence en milieu urbain et en milieu rural et aux systèmes alimentaires dans le cadre des effets directs stratégiques 2 et 3. Les activités de renforcement des capacités menées au titre de l'effet direct stratégique 4 émarginent pour 5 pour cent au budget, tandis que les services à la demande et les services communs relevant de l'effet direct stratégique 5 sont estimés à 1 pour cent.
126. Les activités visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes représentent 7 pour cent du budget.

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation des ressources

127. En ce qui concerne le PSP pour 2017-2021, une grande partie du budget, dont l'essentiel était préaffecté aux interventions face aux crises, avait été mobilisée auprès de 16 donateurs gouvernementaux.
128. Le PAM cherchera à obtenir des financements souples et pluriannuels et s'attachera à diversifier la base de donateurs en faisant appel également aux donateurs finançant l'aide au développement, à la coopération Sud-Sud et au secteur privé et en favorisant la programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies.
129. Le PAM est l'intervenant privilégié en cas d'urgence au Zimbabwe. Un plan d'action en matière de partenariats a été élaboré à l'appui de la réorientation du PAM qui entend désormais centrer son action sur les systèmes de protection sociale et les systèmes alimentaires réactifs face aux chocs. En cas de déficit de financement, le PAM donnera la priorité aux activités liées aux interventions face aux crises.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE ZIMBABWE (2022–2026)

But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro

Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation

Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture

Effet direct stratégique 1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones rurales et urbaines ciblées sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels en toutes circonstances, y compris pendant les crises

Catégorie d'effet direct: Maintien/amélioration de l'accès des individus et des ménages à une alimentation suffisante

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient
compte
de la
nutrition

Hypothèses

Une assistance extérieure est nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins à l'échelle nationale

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (indice des stratégies de survie en baisse)

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Part des dépenses consacrée à l'alimentation

Indice des stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence (pourcentage de ménages ayant recours à des stratégies de survie)

Activités et produits

1. Assurer des transferts sous forme d'espèces et de vivres non assortis de conditions à des fins humanitaires au profit des personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées tout en aidant les institutions nationales à fournir une assistance sociale et humanitaire.

(Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à la nourriture)

1.1 Les femmes, les hommes, les filles et les garçons en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales et urbaines ciblées reçoivent des produits alimentaires et/ou des transferts monétaires non assortis de conditions, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels. (A: Ressources transférées)

1.4 Les gestionnaires et les responsables de la mise en œuvre des programmes nationaux d'assistance sociale et humanitaire bénéficient du renforcement de leurs capacités d'exécution. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

1.2 Les réfugiés du camp de Tongogara reçoivent des produits alimentaires et/ou des transferts monétaires non assortis de conditions, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels. (A: Ressources transférées)

1.3 Les réfugiés ciblés du camp de Tongogara reçoivent en complément une formation leur permettant d'acquérir des compétences, ainsi que des outils et des articles non alimentaires qui contribuent à diversifier leur assortiment alimentaire. (A: Ressources transférées)

1.5 Les personnes vulnérables dont les besoins alimentaires et nutritionnels sont pressants (niveau 3) tirent avantage du renforcement des capacités à fournir une assistance sociale et humanitaire qui réponde à leurs besoins alimentaires urgents. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Effet direct stratégique 2: D'ici à 2026, les ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les zones urbaines sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels grâce à des moyens d'existence résilients

Catégorie d'effet direct: Maintien/amélioration de l'accès des individus et des ménages à une alimentation suffisante

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient
compte
de la
nutrition

Hypothèses

La situation est stable sur le plan macroéconomique

Indicateurs d'effet direct

Part des dépenses consacrée à l'alimentation

Indice des stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence (pourcentage de ménages ayant recours à des stratégies de survie)

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base des moyens d'existence

Activités et produits**2. Assurer au profit des ménages urbains vulnérables une formation permettant d'acquérir des compétences pratiques et doter ces ménages des outils et des infrastructures qui favoriseront l'amélioration des moyens d'existence et l'entrepreneuriat. (Création d'actifs et appui aux moyens d'existence)**

2.3 Les communautés dans les zones urbaines ciblées recueillent les fruits de l'amélioration de la coordination et de l'expansion des initiatives axées sur la résilience en milieu urbain grâce à la diversification des possibilités de subsistance s'offrant à eux. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

2.2 Les ménages et les communautés dans les zones urbaines ciblées bénéficient d'actifs qui favorisent leur développement économique. (D: Actifs créés)

2.2 Les ménages et les communautés dans les zones urbaines ciblées bénéficient d'actifs qui favorisent leur développement économique. (L: Investissements consacrés à l'infrastructure et à l'équipement appuyés)

2.1 Les ménages en situation d'insécurité alimentaire ciblés dans les zones urbaines reçoivent une formation propre à favoriser la transformation des relations entre les femmes et les hommes, ainsi que des outils et des articles non alimentaires destinés à diversifier leurs moyens d'existence. (A: Ressources transférées)

2.1 Les ménages en situation d'insécurité alimentaire ciblés dans les zones urbaines reçoivent une formation propre à favoriser la transformation des relations entre les femmes et les hommes, ainsi que des outils et des articles non alimentaires destinés à diversifier leurs moyens d'existence. (D: Actifs créés)

Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire

Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus

Effet direct stratégique 3: D'ici à 2026, les populations rurales ciblées se dotent de moyens d'existence résilients face au climat, assurent une gestion durable des ressources naturelles et renforcent leur participation aux marchés et aux filières à l'échelle locale

Catégorie d'effet direct: Augmentation de la production et des ventes des petits exploitants

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

La situation est stable sur le plan macroéconomique; les donateurs allouent des financements à moyen et à long terme; aucune catastrophe de grande ampleur ne vient entraver les investissements consacrés à la résilience

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (indice des stratégies de survie en baisse)

Capacité économique de subvenir aux besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Part des dépenses consacrée à l'alimentation

Pourcentage des petits exploitants ciblés vendant leurs produits par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base d'actifs

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Valeur et quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Activités et produits

3. Assurer des transferts sous forme d'espèces et de vivres assortis de conditions ainsi que des formations au profit des communautés rurales et doter celles-ci d'outils, tout en fournissant une assistance technique aux membres de la communauté et aux autorités nationales et infranationales. (Création d'actifs et appui aux moyens d'existence)

3.2 Les femmes, les hommes, les filles et les garçons en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales ciblées reçoivent des produits alimentaires et/ou des transferts monétaires assortis de conditions destinés à satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels. (A: Ressources transférées)

3.4 Les communautés rurales recueillent les fruits de mécanismes nationaux et infranationaux améliorés qui renforcent la gestion des risques liés au climat et aux catastrophes associant les acteurs locaux. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

3.3 Les parties prenantes nationales et infranationales disposent de capacités renforcées pour promouvoir des moyens d'existence durables, renforcer les filières locales et protéger les communautés contre les chocs. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

3.1 Les ménages et les communautés ciblées dans les zones rurales bénéficient d'une formation axée sur les moyens d'existence et l'acquisition de compétences pratiques contribuant à transformer les relations entre les femmes et les hommes, et d'un accès à des actifs productifs et intelligents face au climat, à des services financiers et à des produits énergétiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques. (A: Ressources transférées)

3.1 Les ménages et les communautés ciblées dans les zones rurales bénéficient d'une formation axée sur les moyens d'existence et l'acquisition de compétences pratiques contribuant à transformer les relations entre les femmes et les hommes, et d'un accès à des actifs productifs et intelligents face au climat, à des services financiers et à des produits énergétiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques. (D: Actifs créés)

3.1 Les ménages et les communautés ciblées dans les zones rurales bénéficient d'une formation axée sur les moyens d'existence et l'acquisition de compétences pratiques contribuant à transformer les relations entre les femmes et les hommes, et d'un accès à des actifs productifs et intelligents face au climat, à des services financiers et à des produits énergétiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques. (G: Liens avec des ressources financières et des services d'assurance facilités)

4. Fournir une assistance technique aux organisations d'agriculteurs, aux acteurs du marché et aux institutions nationales et infranationales d'assurance de la qualité des aliments et responsabiliser les consommateurs en milieu rural dans le but de renforcer les filières alimentaires "de la ferme à la table". (Appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants)

4.4 Les consommateurs d'aliments bénéficient de l'amélioration du fonctionnement des marchés alimentaires ruraux et des mécanismes d'assurance de la qualité des denrées alimentaires, ce qui leur permet d'avoir l'alimentation adéquate, diversifiée et à un prix abordable dont ils ont besoin. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

4.2 Les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les acheteurs locaux (femmes et hommes), y compris les écoles et les dispensaires, tirent avantage du renforcement des capacités publiques et privées en ce qui concerne l'achat d'aliments nutritifs produits localement. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

4.3 Les institutions nationales disposent de capacités accrues pour garantir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre des programmes nationaux et infranationaux et sur les marchés ruraux. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

4.1 Les petits producteurs, femmes et hommes, bénéficient d'un accès aux intrants agricoles et aux systèmes de vulgarisation et d'information agricoles qui leur permet de produire, de protéger, de regrouper et de commercialiser des cultures nutritives et résistantes à la sécheresse. (A: Ressources transférées)

4.1 Les petits producteurs, femmes et hommes, bénéficient d'un accès aux intrants agricoles et aux systèmes de vulgarisation et d'information agricoles qui leur permet de produire, de protéger, de regrouper et de commercialiser des cultures nutritives et résistantes à la sécheresse. (F: Achats effectués auprès de petits exploitants)

4.1 Les petits producteurs, femmes et hommes, bénéficient d'un accès aux intrants agricoles et aux systèmes de vulgarisation et d'information agricoles qui leur permet de produire, de protéger, de regrouper et de commercialiser des cultures nutritives et résistantes à la sécheresse. (G: Liens avec des ressources financières et des services d'assurance facilités)

But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD

Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD

Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD

Effet direct stratégique 4: D'ici à 2026, les institutions nationales et infranationales du Zimbabwe disposent de capacités renforcées pour élaborer, coordonner et mettre en œuvre des interventions éclairées, efficaces et équitables permettant de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Catégorie d'effet direct : Renforcement de la capacité des institutions et systèmes publics et privés, y compris les intervenants locaux, à recenser, cibler et secourir les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel

Domaine d'action privilégié : renforcement de la résilience

Hypothèses

Les acteurs nationaux consacrent des investissements au système de protection sociale du Zimbabwe et à la gestion des risques de catastrophe

Indicateur d'effet direct

Nombre de politiques, de programmes et de composantes de systèmes portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition améliorés dans le pays grâce aux activités menées par le PAM en matière de renforcement des capacités

Activités et produits**5. Fournir une assistance technique aux institutions nationales et infranationales responsables de la protection sociale ainsi que de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise afin d'améliorer la préparation, la planification et les interventions en matière d'assistance sociale et humanitaire. (Préparation aux situations d'urgence)**

5.2 Les femmes, les hommes, les filles et les garçons en situation d'insécurité alimentaire recueillent les fruits de l'amélioration des politiques, des outils et des systèmes de protection sociale qui sont équitables, axés sur l'anticipation et réactifs face aux chocs, ainsi que des mesures nationales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise qui permettent de répondre à leurs besoins alimentaires urgents. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

5.1 Les gestionnaires et les responsables de la mise en œuvre des programmes nationaux de protection sociale axés sur l'anticipation et réactifs face aux chocs ainsi que de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, bénéficient de compétences, de connaissances et de capacités leur permettant d'élaborer des mécanismes et des outils d'assistance sociale et humanitaire équitables, efficaces, fiables et disponibles en temps utile. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

6. Fournir aux institutions nationales et infranationales une assistance sur le plan stratégique et technique ainsi qu'en matière de coordination afin qu'elles aient les moyens de mener des actions éclairées visant à éliminer la faim. (Renforcement des capacités institutionnelles)

6.3 Les communautés en situation d'insécurité alimentaire (niveau 3) recueillent les fruits de la capacité accrue des institutions nationales et infranationales à définir, coordonner et mettre en place des interventions éclairées, efficaces et équitables permettant de parvenir à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

6.1 Les institutions nationales et infranationales bénéficient du renforcement des compétences, des connaissances et des capacités qui leur permettent d'améliorer l'analyse de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des changements climatiques, la gestion de l'information et des connaissances et les actions de sensibilisation. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

6.2 Les parties prenantes nationales et infranationales tirent parti de l'amélioration des informations, des outils et des partenariats pour renforcer la planification, la budgétisation et le financement des activités visant à éliminer la faim. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD

Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD

Effet direct stratégique 5: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement au Zimbabwe peuvent mettre en œuvre leurs programmes et venir en aide aux bénéficiaires de ces programmes de manière efficiente, efficace et fiable en toutes circonstances, y compris pendant les crises

Catégorie d'effet direct: Amélioration des plateformes de coordination communes

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses:

Le PAM est sollicité pour son savoir-faire et son expérience en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Indicateur d'effet direct

Taux de satisfaction des usagers

Activités et produits

7. Fournir, à la demande, des services bilatéraux liés à la chaîne d'approvisionnement et d'autres services aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement. (Prestation de services et plateformes)

7.1 Les populations à risque au Zimbabwe recueillent les fruits de la possibilité pour les partenaires de l'action humanitaire et du développement de compter sur une chaîne d'approvisionnement et d'autres services efficaces, efficients et fiables pour leurs opérations. (H: Services et plateformes partagés mis à disposition)

8. Fournir au Gouvernement et aux acteurs de l'aide humanitaire des services délégués dans le cadre du module de la logistique lorsque celui-ci est activé. (Prestation de services et plateformes)

8.1 Les populations touchées par une crise au Zimbabwe recueillent les fruits de la coordination, des services et des compétences logistiques indispensables dont disposent les acteurs humanitaires en cas de situation d'urgence et d'activation du système d'action groupée. (H: Services et plateformes partagés mis à disposition)

But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro

C.1. Les populations touchées sont en mesure de tenir le PAM et ses partenaires comptables pour ce qui est de répondre à leurs besoins alimentaires en tenant compte de leurs avis et de leurs préférences

Indicateurs transversaux

C.1.1: Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, quelle est la durée de l'assistance)

C.1.2: Proportion d'activités pour lesquelles les avis donnés en retour par les bénéficiaires sont consignés, analysés et pris en compte pour améliorer les programmes

C.2. Les populations touchées sont en mesure de bénéficier des programmes du PAM d'une manière qui assure et renforce leur sécurité, leur dignité et leur intégrité

Indicateurs transversaux

C.2.2: Proportion de personnes ciblées ayant accès à l'assistance sans rencontrer de problèmes de sécurité

C.2.3: Proportion de personnes ciblées indiquant que les programmes du PAM respectent leur dignité

C.2.4: Proportion de personnes ciblées ayant librement accès aux programmes du PAM

C.3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM

Indicateurs transversaux

C.3.1: Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert

C.3.2: Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.)

C.3.3: Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité

C.4. Les communautés ciblées tirent profit des programmes du PAM sans que cela nuise à l'environnement

Indicateurs transversaux

C.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats occasionnels conclus pour les activités relevant du PSP pour lesquels les risques écologiques et sociaux ont été évalués

ANNEXE II

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE (<i>en dollars</i>)						
	Résultat stratégique 1 (cible 1 de l'ODD 2)	Résultat stratégique 1 (cible 1 de l'ODD 2)	Résultat stratégique 3 (cible 3 de l'ODD 2)	Résultat stratégique 5 (cible 9 de l'ODD 17)	Résultat stratégique 8 (cible 16 de l'ODD 17)	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	Effet direct stratégique 4	Effet direct stratégique 5	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	321 405 500	45 218 468	64 269 079	20 263 050	5 060 113	456 216 211
Mise en œuvre	38 710 286	6 222 964	17 231 413	4 164 813	597 059	66 926 536
Coûts d'appui directs ajustés	23 386 401	3 508 357	5 560 135	1 658 733	374 525	34 488 149
Total partiel	383 502 188	54 949 789	87 060 626	26 086 596	6 031 697	557 630 896
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	24 927 642	3 571 736	5 658 941	1 695 629	48 250	35 902 198
Total	408 429 830	58 521 525	92 719 567	27 782 225	6 079 947	593 533 095

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ODD	objectif de développement durable
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
SUN	mouvement Renforcer la nutrition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance